


**élection
municipale**
TROIS-RIVIÈRES

Jour du scrutin : 2 novembre 2025

Guide de l'électrice et de l'électeur



Pour en savoir plus sur les élections, communiquez avec :

La présidente d'élection

M^e Nathalie Bohémier

Greffière et directrice du Greffe, gestion des documents et archives
1325, place de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 311 ou 819 371-1002
Courriel : election@v3r.net

Ce processus électoral est strictement encadré par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2)* que l'on peut consulter à l'adresse legisquebec.gouv.qc.ca.



Afin de rendre le processus de vote plus efficace et réduire le temps d'attente, n'oubliez pas d'apporter votre carte de rappel.

Responsable de la publication :

Direction des communications et de la participation publique

Recherche et rédaction :

Direction du greffe, gestion des documents et archives

Dépôt légal :

ISBN 978-2-920992-39-9 (imprimé)

ISBN 978-2-920992-40-5 (en ligne)

Date de publication : octobre 2025

4 façons de voter



1. Jour du scrutin

Dimanche 2 novembre, 10 h à 20 h

L'électrice ou l'électeur désirant exercer son droit de vote doit se présenter à l'endroit indiqué sur la **carte de rappel** que la présidente d'élection lui aura expédiée par la poste vers la mi-octobre.

Il est aussi possible de vérifier votre lieu de votation sur le site Internet de la Ville : election.v3r.net.

Le petit bureau de vote

La Ville participe au projet Le petit bureau de vote, une initiative du programme Électeurs en herbe d'Élections Québec, qui invite les électrices et les électeurs à vivre la démocratie en famille!

Le jour du scrutin, un petit bureau de vote sera installé dans chaque lieu de vote pour permettre aux enfants de voter, comme leurs parents, en répondant à une question spécialement conçue pour eux.



2. Vote par anticipation

Dimanche 26 octobre, 12 h à 20 h

Le vote par anticipation permet à des électrices et des électeurs de **voter une semaine avant le jour du scrutin**. Les personnes sont invitées à se présenter au lieu de votation correspondant à leur district électoral **indiqué sur la carte de rappel**.

3. Vote au bureau de la présidente d'élection

Vendredi 24 octobre, 16 h à 20 h

Mardi 28 octobre, 13 h à 20 h

Mercredi 29 octobre, 9 h 30 à 16 h 30

Le vote au bureau de la présidente d'élection permet aux électrices et aux électeurs d'avoir plus de lieux et de possibilités pour exercer leur droit de voter, quelques jours avant le scrutin.

Les personnes sont invitées à se présenter au lieu de votation correspondant à leur district électoral indiqué sur la carte de rappel.

4. Vote itinérant

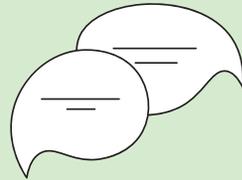
Samedi 25 octobre

Le vote itinérant s'adresse aux personnes inscrites sur la liste électorale qui sont dans **l'impossibilité de se déplacer pour des raisons de santé ou de mobilité réduite**. Advenant une forte demande, le vote itinérant pourra se poursuivre le lundi 27 octobre.

Pour en bénéficier, vous devez en faire la demande **à la présidente d'élection**, selon les modalités et les délais prescrits.

Ce service est offert :

- Dans les établissements de santé reconnus (centres hospitaliers, CHSLD, centres de réadaptation);
- Dans les résidences privées pour personnes âgées inscrites au registre officiel;
- À votre domicile, si vous êtes admissible.



Pourquoi voter?

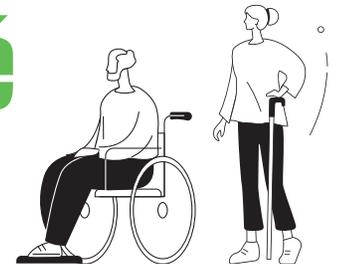
Ce petit geste a une grande importance!

Vous exprimez votre opinion sur les enjeux qui vous tiennent à cœur et sur les décisions qui ont une influence sur votre vie quotidienne. La Ville administre de nombreux services et lieux que vous fréquentez : parcs, patinoires extérieures, arénas, piscines publiques, centres communautaires, centres de loisirs, bibliothèques, etc. En votant, vous choisissez la personne qui représentera vos intérêts et qui parlera de vos préoccupations.

Nouveauté 2025

La Ville participe à un projet pilote qui vous permettra d'accéder à un espace comprenant de l'information sur les candidates et candidats sur son site Internet. Chaque candidate et candidat pourra se présenter et faire connaître ses principales idées aux électrices et aux électeurs de la ville.

Accessibilité au vote



Tous les bureaux de vote sont **accessibles aux personnes handicapées**. Le personnel électoral est disponible pour offrir un accompagnement adapté à celles et ceux qui en ont besoin.

Service d'autobus gratuit

L'accès aux autobus de la STTR sera gratuit le 2 novembre afin de permettre aux personnes de se déplacer pour voter.

3 conditions pour voter

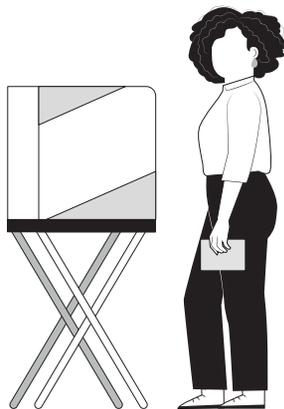
1. Être électrice ou électeur

Vous devez avoir la qualité d'électrice ou d'électeur, c'est à dire :

- Être une personne physique;
- Être âgé de 18 ans ou plus le 2 novembre 2025;
- Posséder la citoyenneté canadienne;
- Ne pas avoir perdu son droit de vote en raison d'une tutelle;
- Ne pas avoir été coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années;
- Répondre à **l'une des deux conditions suivantes** :

Être domicilié à Trois-Rivières le 2 novembre 2025 et habiter au Québec depuis le 2 mai 2025.

Être la ou le propriétaire unique d'un immeuble (logements, maison, chalet, terrain, etc.) ou l'occupante ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise à Trois-Rivières depuis au moins le 18 septembre 2025 ou être la ou le copropriétaire d'un immeuble ou la cooccupante ou le cooccupant d'un établissement d'entreprise à Trois-Rivières depuis au moins le 18 septembre 2025.



2. Être inscrite ou inscrit sur la liste électorale

Vous devez aussi être inscrite ou inscrit sur la liste électorale en vue du scrutin du 2 novembre 2025. Si ce n'est pas le cas, vous ne pourrez pas voter, et ce, même si vous avez la qualité d'électrice et d'électeur.

Carte de rappel et avis de révision

Vous recevrez ou avez reçu par la poste une carte de rappel et avis de révision indiquant que vous êtes bien inscrite ou inscrit sur la liste électorale. Si vous ne recevez pas cette carte ou en cas d'erreur, vous devrez vous présenter à la commission de révision.

3. Établir son identité

Pour voter, l'électrice ou l'électeur doit s'identifier en présentant l'un des documents suivants :



- Permis de conduire délivré par la SAAQ;



- Carte d'assurance maladie délivrée par la RAMQ;



- Passeport canadien;



- Certificat de statut d'Indien;

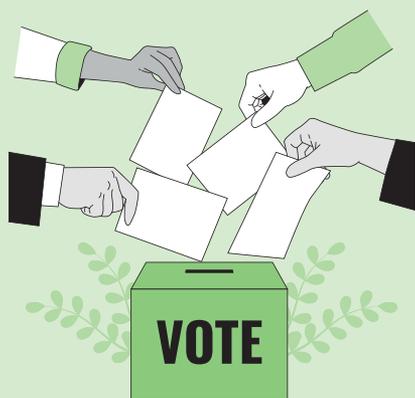


- Carte d'identité des Forces canadiennes.



élection municipale

TROIS-RIVIÈRES



election.v3r.net

Votre référence pour les
élections municipales.

**Résultats en direct le
2 novembre, dès 20 h.**

